



HAL
open science

Déclaration de l'ITC sur l'utilisation des tests et autres instruments de mesure à des fins de recherche scientifique

K. Gana, N.E. Boudouda, S. Ben Youssef, N. Calcagni, Guillaume Broc

► **To cite this version:**

K. Gana, N.E. Boudouda, S. Ben Youssef, N. Calcagni, Guillaume Broc. Déclaration de l'ITC sur l'utilisation des tests et autres instruments de mesure à des fins de recherche scientifique. *Pratiques Psychologiques*, 2021, 27 (3), pp.201-207. 10.1016/j.prps.2020.06.001 . hal-04680189

HAL Id: hal-04680189

<https://univ-montpellier3-paul-valery.hal.science/hal-04680189v1>

Submitted on 13 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Pour le Numéro Spécial: « **Cadres méthodo-épistémologiques actuels pour la construction et l'adaptation transculturelle de tests et échelles de mesure psychologiques** »

Déclaration de l'ITC sur l'utilisation des tests et autres instruments de mesure à des fins de recherche scientifique

ITC Statement on the Use of Tests and other Assessment Instruments for Research Purposes

REMERCIEMENTS

Initié par le Professeur Fanny Cheung, ce document a été préparé pour l'ITC par les Professeurs Dragos Iliescu et Dave Bartram.

Les auteurs sont reconnaissants de l'aide fournie par un certain nombre de collègues, en particulier les professeurs Tom Oakland et Anna Brown, qui ont apporté une contribution précieuse à l'élaboration du document.

Les auteurs remercient également les efforts et les précieux commentaires et suggestions d'un certain nombre de membres de la communauté qui ont contribué à la phase de révision du document : Dusica Boben (au nom de la Commission des tests de l'Association Slovène de Psychologie), Odeta Geleželytė (au nom de l'Association Lituanienne de Psychologie), Andreas Høstmaelingen (au nom de la Commission des tests de l'Association Norvégienne de Psychologie), Pat Lindley, Peter Macqueen (au nom du Groupe de référence sur les tests de la Société Australienne de Psychologie), Krunoslav Matesic, Richard Smith (au nom de la Société Britannique de Psychologie), Susana Urbina et Hazel Wheldon.

Ce document s'appuie sur des informations provenant de diverses sources académiques dont, entre autres, les "*Principles for the use of published psychological tests in research*" publié par la Société Britannique de Psychologie (2005) et le "*Statement on the use of secure psychological tests in the education of graduate and undergraduate psychology students*" publié par le Committee on Psychological Tests and Assessment de l'Association Américaine de Psychologie (APA, 1994).

Introduction

Les tests et autres instruments de mesure (e.g., mesures d'aptitudes et d'habiletés, exercices de simulation de tâches, de mise en situation, échantillon d'activités professionnelles-prise d'essai-, guides d'entretiens) sont généralement conçus pour aussi bien la recherche scientifique que les pratiques professionnelles (e.g., en psychologie du travail et des organisations, en clinique ou en éducation). Généralement, les tests utilisés en recherche scientifique n'ont pas les mêmes objectifs que ceux utilisés en pratiques institutionnelles et professionnelles. Par exemple, dans le domaine de la recherche scientifique, les données des tests servent habituellement à évaluer des phénomènes (e.g., les caractéristiques mesurées ou bien les relations entre les résultats au test et d'autres variables) dans le but de faire progresser les connaissances scientifiques, la compréhension des phénomènes étudiés et l'utilisation de ces connaissances. En revanche, dans le cadre des pratiques institutionnelles et cliniques, les données des tests sont généralement utilisées pour l'évaluation dans le but de prendre des décisions qui pourraient avoir des conséquences pour les individus qui ont répondu au test.

Les normes légales et professionnelles qui guident l'utilisation des tests en pratique clinique et institutionnelle sont bien documentées (AERA, APA, & NCME, 2014; APA, 2010). Toutefois, des normes similaires pour guider l'utilisation des tests en recherche scientifique sont peu courantes, bien qu'elles soient nécessaires.

Le présent document vise à promouvoir d'une part, le point de vue selon lequel l'utilisation des tests en recherche devrait respecter les dispositions légales, les principes éthiques et les normes de pratiques exemplaires. D'autre part les tests devraient être utilisés par des professionnels compétents. Ces derniers devraient prendre en considération les droits des personnes testées et des parties impliquées dans le processus de *testing*. Les aspects abordés dans le présent document font ressortir ces considérations. Le présent document fait principalement référence à des situations où les tests sont utilisés dans le cadre d'une recherche scientifique sans être achetés par le chercheur. Lorsqu'un test commercialement protégé, est acheté par un chercheur, les droits légaux d'utilisation du test, sont régis par les termes et conditions du contrat commercial, qui doivent être mentionnés. Cependant, il arrive fréquemment que les chercheurs demandent et utilisent gratuitement des tests disponibles dans le commerce ou qu'ils acquièrent dans d'autres conditions. Le présent document porte spécifiquement sur ces cas de figure.

Ce document définit les tests comme des procédures, ou méthodes qui examinent un objet pour déterminer la présence d'un facteur ou phénomène psychologique. Ils comprennent alors, un ensemble d'items normalisés (e.g., questions, stimuli ou tâches), notés d'une manière standardisée et utilisés pour examiner et peut-être même évaluer les différences individuelles (e.g., habiletés, aptitudes, compétences, dispositions, attitudes et émotions) (Anastasi et Urbina, 1997; American Psychological Association, 2006; Cronbach, 1990). Cette définition inclut tous les formats de tests psychologiques et éducationnels (e.g., questionnaires papier-crayon, tests en ligne informatisés, prise d'essai, jeux sérieux). Deux formes de tests

sont présentés : ceux qui sont protégés par le droit d'auteur (copyright) et qui tombe donc dans le domaine privé, et ceux qui ne sont pas protégés intégrant de facto le domaine public. Notant que de nombreux principes discutés ci-dessous s'appliquent à ces deux formes.

LA DÉCLARATION

Les personnes qui utilisent des tests à des fins de recherche, devraient donc tenir compte de divers aspects qui relèvent des normes légales, éthiques et de pratiques exemplaires.

1. Autorisation d'utiliser les tests en recherche

Les responsabilités d'un chercheur diffèrent selon que les tests soient protégés par le copyright ou non. L'utilisation du premier cas de figure implique des restrictions imposées par le détenteur du copyright. Pour le deuxième cas, communément appelés tests à accès libre, le titulaire du copyright fait savoir qu'il accorde le libre accès à ses tests.

Les tests sont généralement élaborés par un ou plusieurs chercheurs, des organismes publics ou privés et par des entreprises spécialisées dans la construction de tests. Il arrive également que des tests soient spécifiquement développés dans le cadre d'un programme de recherche. Une fois le test élaboré, l'auteur en détient automatiquement le copyright et donc sa protection légale. Le copyright protège le titre, les items, la structure, les manuels, les clés de cotation et les algorithmes du test, et parfois même d'autres matériels et composantes du test. L'information sur les détenteurs du copyright se trouve généralement à la première page du manuel, des cahiers de passation ou sur les sites Web des tests.

Le créateur du test, à savoir l'auteur (s), est détenteur du copyright, sauf si celui-ci est transféré par un accord écrit à une autre personne ou une entité (par exemple, un éditeur de tests). Les auteurs de test qui l'intègrent dans des publications scientifiques comprenant l'ensemble du test (un fait rare) ou ses items cèdent de facto le droit du copyright et du matériel à la revue. Excepté, dans le cas d'une entente écrite octroyant le droit à l'auteur de conserver la propriété complète. Les organismes (e.g., les éditeurs de tests, les organismes de certification, les sociétés d'experts-conseils) conservent en général, mais pas toujours, le copyright et peuvent passer des contrats avec d'autres organismes pour commercialiser le test. Les organismes spécialisés dans la construction de tests conservent en principe le copyright des tests qu'ils développent.

Les professionnels chargés de développer ou superviser les recherches scientifiques utilisant des tests doivent obtenir l'autorisation du titulaire du copyright avant de les utiliser. Concernant les tests

commercialisés le copyright est acquis, par le simple fait d'acheter le test dans le commerce. Grâce à la transaction commerciale, les droits d'utilisation de ce test aux fins prévues (y compris la recherche scientifique) sont accordés. Cependant, en l'absence d'achat de test, une autorisation d'utilisation peut également être demandée.

L'autorisation doit être obtenue à la fois pour les tests originaux et tout autre matériel dérivé de ce dernier (exemple une version traduite du test). Certains titulaires de copyright (e.g., des universitaires) peuvent accorder une autorisation sans frais ou exiger des frais modiques pour l'utilisation de leur test à des fins de recherche scientifique. D'autres titulaires de copyright (e.g., les auteurs ou les éditeurs de tests) établissent généralement avec le chercheur un accord contractuel stipulant les termes d'utilisation du test (e.g., utiliser le test pendant une période limitée et un nombre limité d'administrations) ainsi que les conditions (e.g., fournir au titulaire du copyright une copie de toutes les publications dans lesquelles le test a été utilisé) dans le cadre d'une utilisation gratuite de leurs tests en recherche. Le chercheur doit s'assurer que l'accord contractuel ne compromet pas les règles de confidentialité des données, les différentes lois en vigueur, ou la réglementation des agences concernées. Le chercheur se doit de respecter dans ce cas, l'accord contractuel.

Le titulaire du copyright a le droit légal de refuser l'autorisation d'utiliser gratuitement un test à des fins de recherche. Ceci s'applique bien évidemment aux versions originales ainsi qu'aux demandes de traduction d'un test. Les titulaires du copyright peuvent également ne pas accorder l'autorisation d'accomplir des recherches scientifiques qui génèrent des travaux dérivés (telle que des traductions) de leur test. Le titulaire du copyright n'est pas en droit de déterminer la nature de la recherche effectuée en utilisant ses tests. Les termes et les conditions générales par lesquelles le matériel de test a été fourni initialement par l'éditeur restent en vigueur pour toute utilisation future. Que cela, soit par le destinataire initial, ou par d'autres utilisateurs du test auprès de qui le matériel de test a pu être transmis.

Certains tests demeurent dans le domaine public, offrant de la sorte un libre accès aux différents utilisateurs. L'œuvre d'un auteur tombe dans le domaine public, si ce dernier, ou un autre détenteur du copyright a-expressément renoncé à ses droits d'auteur. Les tests dans le domaine public sont considérés comme appartenant aux communautés scientifiques ou professionnelles qui peuvent se les approprier et les utiliser sans autorisation de l'auteur. Dans ce cadre, le matériel du test peut être reproduit, distribué, affiché publiquement ou transformé en une œuvre dérivée. Les chercheurs n'ont aucunement besoin d'obtenir l'autorisation d'utilisation des tests non protégés par le copyright. Néanmoins, pour la bonne pratique, et dans la mesure du possible, le chercheur peut informer les auteurs de l'utilisation de leurs tests, les remercier et citer les références relatives au test lors de la communication de ses résultats.

Les instruments de mesure à visée de recherche sont souvent publiés dans des revues scientifiques, ou sur les sites Web des auteurs. Lors de leur publication dans des médias en libre accès, les tests semblent

tomber dans le domaine public. Toutefois et de manière implicite, l'auteur reste titulaire du copyright, à moins et jusqu'à ce qu'il cède ce droit à une autre entité ou qu'il donne son autorisation explicite pour une utilisation libre accès. Les auteurs de tests doivent d'ailleurs, inclure une déclaration explicite relative à l'utilisation gratuite et les conditions d'utilisation pour les autres chercheurs. Les chercheurs sont invités dans ce sens à solliciter l'autorisation de l'auteur lorsqu'ils ont un doute concernant le statut de copyright d'un test.

2. Autorisation de (ré) éditer

Une œuvre protégée par le copyright ne peut être reproduite, distribuée, éditée publiquement ou transformée en œuvre dérivée sans l'autorisation du titulaire du copyright. La sécurité des tests doit alors, être préservée. Les items d'un test ne peuvent être incorporés dans des publications ce qui les rendrait sinon accessibles aux utilisateurs non autorisés et compromettrait de la sorte la sécurité du test. Par exemple, l'édition du test original, ainsi que de toute version traduite ou adaptée de celui-ci, ou de ses items dans une publication (e.g., article, thèse ou site Web) de manière tacite est interdite.

Lors de la présentation de leurs résultats, les chercheurs sont amenés à fournir des items du test en guise d'illustration de son contenu. De ce fait, l'utilisation des tests appartenant au domaine public, permet aux -chercheurs de fournir des exemples d'items et en citer la source. Tandis que, l'utilisation de tests protégés par le copyright, exige l'utilisation limitée de nombre d'items assortis ou non de leur cotation, (généralement un ou deux items par échelle) après autorisation du détenteur du copyright. Subséquemment, les chercheurs peuvent reformuler des items, sans pour autant les reproduire littéralement, leur évitant ainsi, de violer le copyright.

3. Modification du test ou de ses composantes

Les chercheurs qui utilisent des tests protégés par le copyright ne devraient modifier aucune composante d'un test, sauf autorisation préalable sous peine de compromettre l'intégrité du test, violant ainsi, le copyright régissant le droit de la propriété intellectuelle.

Il existe différentes normes pour l'utilisation des tests à accès libre appartenant au domaine public. Lors de l'utilisation de ces derniers, les chercheurs peuvent les modifier en ajoutant ou en supprimant des items, ils peuvent également modifier le libellé, l'ordre des items, les consignes du test, ou la cotation ou encore les algorithmes de correction dans le but de rendre le test plus applicable aux objectifs de l'étude, aux populations de l'étude ou aux conditions contextuelles. Les versions modifiées sont considérées comme des travaux dérivés et sont autorisées pour les tests relevant du domaine public. Par exemple, l'adaptation d'un test appartenant au domaine public dans une autre culture que celle pour laquelle il a été conçu à l'origine

peut requérir une traduction, une suppression, une reformulation ou un ajout d'items, ainsi qu'un changement dans les consignes et l'échelle de réponses.

Les chercheurs ne peuvent apporter de modifications de manière similaires aux tests protégés par le copyright sauf autorisation écrite et explicite du titulaire du copyright.

Toute modification apportée à la forme d'origine du test doit être documentée, comme indiqué au point (5) ci-dessous. Voir les recommandations de l'ITC pour l'adaptation de tests (ITC, 2017).

4. Usage éthique des tests

L'éthique de l'utilisation des tests en recherche scientifique est généralement conforme à celle prévalant dans l'usage des tests dans des contextes professionnels. De la sorte, il est attendu que les chercheurs agissent de manière professionnelle et éthique. Ils doivent faire preuve de compétence dans l'utilisation des tests, assumer la responsabilité de l'utilisation de ces derniers, s'assurer que les matériels de test sont conservés en toute sécurité et que les résultats des tests sont traités de manière confidentielle. Les utilisateurs de tests doivent respecter leurs obligations éthiques. Il s'agit notamment de l'exigence d'obtenir un consentement éclairé, de veiller à la sécurité du matériel de test en garantissant la confidentialité des données personnelles. Un document doit être fourni aux participants à la recherche les informant des dispositions importantes en matière de recherche, lorsqu'ils reçoivent un résumé personnalisé ou collectif des résultats. L'obligation de fournir aux participants à la recherche des commentaires sur leurs résultats, peut s'avérer parfois difficile voire irréalisable, et peut donc ne pas être tenue. Cependant, autant que faire se peut, le chercheur devrait s'efforcer de fournir un retour aux participants sur leurs résultats. Les chercheurs doivent également, respecter les dispositions légales et éthiques en vigueur de la région ou du pays dans lequel la recherche est menée en étant sensible/attentif aux conditions culturelles.

La personne autorisée à utiliser un test en recherche scientifique doit être qualifiée pour son utilisation ou doit être supervisée par un professionnel qualifié (e.g., un collègue, un professeur ou un conseiller). La responsabilité du professionnel qualifié (expert) couvre l'ensemble du processus de *testing*, comprenant la collecte, le codage, l'analyse, la communication et les diverses utilisations des données.

5. Documentation

La recherche scientifique exige une documentation appropriée. Cette démarche permet à la

communauté scientifique d'évaluer la qualité et les résultats de la recherche en facilitant sa réplication. Ainsi, l'utilisation des méthodes de recherche, y compris l'utilisation des tests, devrait être documentée dans la section dédiée aux méthodes de chaque travail de recherche. Il est primordial de mentionner le nom du test, de l'éditeur et de la date de publication du test original ou la version adaptée. De plus, le chercheur doit préciser que l'autorisation d'utilisation du test a été fournie par le titulaire du copyright, comprenant les clauses qui ont été énoncées dans le document d'autorisation du titulaire du copyright.

Les chercheurs qui traduisent ou adaptent un test doivent impérativement indiquer la manière dont les modifications ont été apportées en fournissant des preuves de validité et d'équivalence de la version traduite ou adaptée (ITC, 2017).

Les chercheurs qui souhaiteraient élaborer un nouveau test devraient fournir, au moins, des informations sur cette nouvelle mesure: les fondements théoriques du test et ses objectifs. Ils doivent également présenter, la manière dont les items initiaux ont été générés, ensuite analysés et sélectionnés, le nombre d'items par domaine et au moins un exemple d'item pour chaque domaine. Il est essentiel de fournir l'échelle de mesure utilisée, la clé de cotation ainsi que des indications sur les preuves de validité, la précision des scores (e.g., la fiabilité ou autres indicateurs de précision, selon la théorie de mesure utilisée). Toutes les publications qui utilisent des données provenant de nouveaux tests, devraient indiquer si le chercheur consent à mettre à disposition des chercheurs qui le souhaitent des copies de son test.

6. Conflits d'intérêts

Le chercheur doit, le cas échéant, indiquer les sources de financement utilisé pour la construction du test, ou pour toute autre recherche. Des organismes externes (e.g., un organisme gouvernemental qui promulgue une politique ou un éditeur de tests qui détient le copyright) qui financent la recherche peuvent bénéficier d'un intérêt direct dans les résultats de celle-ci. Les chercheurs doivent prendre conscience de ces situations en maintenant leur attachement à l'objectivité et à l'impartialité. Ils devraient également indiquer les relations pouvant laisser penser à l'existence d'un conflit d'intérêts (e.g., un chercheur percevant une rémunération pour des tests utilisés en recherche ou le cas échéant le fait d'être employé par un éditeur de tests).

7. Étendre l'usage des tests à visée de recherche à la pratique professionnelle

Dans un cadre professionnel (e.g., dans les contextes organisationnels, cliniques, éducatifs et autres), les tests

sont généralement utilisés pour évaluer une caractéristique ou proposer une classification (e.g. , à des fins de diagnostic). Ils doivent impérativement être fiables et valides au niveau individuel, afin de garantir une évaluation correcte de la caractéristique en question ou une classification correcte de la problématique de la personne testée. Tandis que, dans le domaine de la recherche scientifique, les tests n'ont pas constamment besoin de satisfaire aux critères de fiabilité et de validité requis dans le cadre de l'évaluation individuelle.

Diverses raisons justifient l'assouplissement des critères techniques des tests utilisés en recherche scientifique. D'abord, les tests peuvent être développés et utilisés pour éprouver des hypothèses novatrices et appréhender des construits qui n'ont pas été suffisamment étudiés pour prétendre s'ériger en modèles de mesure solides. En deuxième lieu, les tests utilisés en recherche scientifique peuvent ne pas être étalonnés, les caractéristiques démographiques de l'échantillon et les propriétés psychométriques peuvent ne pas être connues avant la recherche. Troisièmement, les données du test peuvent être utilisées à un niveau agrégé ou groupal ne servant pas à tirer des conclusions pour chaque individu ayant passé le test.

Les tests à visée de recherche, sont parfois étendus pour être utilisés en pratique professionnelle, sans que leurs limites ne soient suffisamment documentées. L'auteur d'un test a dans ce cadre une responsabilité importante ne lui permettant aucunement de contribuer à l'extension des outils de mesure conçus pour la recherche à un usage professionnel; et ceux avant la publication d'informations suffisantes sur leurs propriétés psychométriques.

Références

American Educational Research Association [AERA], American Psychological Association [APA] &

National Council on Measurement in Education [NCME] (2014). *Standards for Educational and Psychological Testing*. Washington, DC: AERA.

American Psychological Association (2006). *APA Dictionary of Psychology*. Washington, D.C.: APA.

American Psychological Association (2010). *Ethical Principles for Psychologists and Code of Conduct*. Washington, D.C.: APA.

Anastasi, A., & Urbina, S. (1997). *Psychological Testing* (7th. ed.). Upper Saddle, NJ: Prentice Hall.

Cronbach, L. J. (1990). *Essentials of Psychological Testing* (5th ed.). New York: Harper Collins.

International Test Commission (2017). *Guidelines for Translating and Adapting Tests* (Second edition). Retrieved from <http://www.intestcom.org>.